

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°41

ARRÊTÉ N° 249/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
modifiant l'arrêté n° 1549/DEF/DCSCA du 11 octobre 2010 portant changement de dénomination du cercle mixte de La
Valbonne.

Du 17 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

ARRÊTÉ N° 249/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1549/DEF/DCSCA du 11 octobre 2010 portant changement de dénomination du cercle mixte de La Valbonne.

Du 17 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 0 9 8 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Précédent Modificatif :

Erratum du 16 novembre 2010 (BOC N° 49 du 19 novembre 2010, texte 9).

Texte modifié :

Arrêté n° 1549/DEF/DCSCA du 11 octobre 2010 (BOC N° 46 du 5 novembre 2010, texte 7 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2) modifié.

Référence de publication : BOC N°8 du 15 février 2013, texte 41.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 1549/DEF/DCSCA du 11 octobre 2010 modifié, portant changement de dénomination du cercle mixte de La Valbonne,

Arrête :

L'arrêté n° 1549/DEF/DCSCA du 11 octobre 2010 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de La Valbonne comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Après l'article 2-1., il est inséré un article 2-2. ainsi rédigé :

« Le stock de denrées et de boissons détenu par le service chargé de la restauration sur la base aérienne 278 d'Ambérieu-en-Bugey est transféré en toute propriété le 8 juin 2012 au cercle de la base de défense de la Valbonne, à l'exception des stocks de rations alimentaires conditionnées. ».

Art. 3. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE LA VALBONNE.
68 ^e régiment d'artillerie d'Afrique.
Régiment médical.
Base aérienne 278.
UG interarmées.